

LA
PORTEUSE DE PAIN

PREMIÈRE PARTIE.—(Suite.)

XXV

—INSI, s'écria madame Bertin avec une indicible stupeur, ainsi, cette femme, cette malheureuse, que mon frère m'avait demandé de prendre auprès de moi pour assurer à la mère et au fils une existence heureuse, aurait conçu le monstrueux projet d'assassiner son bienfaiteur ! Est-ce possible ! Ne vous abusez-vous pas, monsieur Ricoux ! N'êtes-vous point le jouet d'une erreur ? Parfois la justice s'égare. Une femme n'aurait-elle pas été trahie par ses forces ? Dans cet assemblage inouï de crimes, il me semble voir la main d'un homme.

—Les preuves les plus écrasantes se réunissent contre Jeanne Fortier, madame, répondit sentencieusement le caissier. Aucun doute ne peut subsister. Monsieur le juge d'instruction, chargé de l'affaire, vous l'affirmera comme moi.

Madame Bertin ne formula point d'objections, mais elle ne se sentait pas convaincue. Le caissier reprit :

—Le juge d'instruction vous prie de vous présenter à son cabinet le plus tôt possible. Il m'a chargé de vous le dire. Je vous donnerai son nom par écrit.

—J'irai.

—Maintenant, causons des affaires de mon cher et regretté patron. Il avait toute confiance en moi, et j'ose dire que je le méritais. La tenue de mes livres était irréprochable.

—Les livres sont détruits ?

—Jusqu'au dernier feuillet, madame ; mais je me fais fort de les reconstituer. J'ai tous les comptes dans ma mémoire.

—Au moment du sinistre mon frère avait-il de l'argent en caisse ?

—Oui.

—Une forte somme ?

—Trop forte, hélas !

—Et tout est perdu ?

—Tout.

—Alors, nous sommes en face d'un passif considérable ?

—Près de deux cent mille francs.

—Deux cent mille francs ! répéta Mme Bertin avec épouvante. Comment les payer ? C'est impossible, puisque je n'ai pas de fortune, et la mémoire de mon pauvre frère sera insultée !

—Ceci n'est point à craindre, madame, répondit le caissier. Qui donc insulterait à la mémoire de mon cher patron ?

—Ceux à qui sa mort fera perdre de l'argent.

—Ils ne seraient pas injustes à ce point ! Personne n'ignore que monsieur Labroue était l'honneur en personne, la probité même ! Un crime vient de trancher cette existence toute de travail et de loyauté ! On n'accuse pas votre malheureux frère, madame, on le plaint. On plaint aussi son fils, un enfant qui, à cette heure, n'a plus que vous pour appui ! Rassurez-vous, d'ailleurs, madame. Les sommes que devait monsieur Labroue seront intégralement payées.

—Par qui ?

—Par les compagnies auxquelles mon regretté patron avait assuré l'usine et son matériel. Ces compagnies sont solides ; elles fourniront des sommes au moins égales à celles du passif. Donc, je vous le répète, tout sera payé, et votre frère ne fera pas perdre un sou à qui que ce soit !

—Les compagnies d'assurances sont-elles prévenues du sinistre ?

—Ce matin, à la suite des lettres que j'avais écrites, leurs inspecteurs sont venus dresser procès-verbal. Si (chose qui me semble impossible) on soulevait quelques difficultés, quelques contestations de détail, je vous engagerais à intervenir comme sœur de M. Labroue et comme tutrice de son seul héritier, car le conseil de famille vous nommera certainement tutrice de votre neveu.

—J'interviendrai s'il le faut, sinon moi-même,

du moins en laissant procuration à l'homme d'affaires de mon frère.

—Je l'ai vu ce matin ; il attend votre visite.

—Je passerai à son cabinet. Ainsi, tout est perdu, ajouta madame Bertin avec un soupir, l'enfant de mon frère ne possédera rien !

—Il lui restera le terrain sur lequel s'élevaient les constructions de l'usine.

—Ce terrain, sans les constructions, est d'une valeur bien minime et difficilement réalisable. Heureusement Lucien ne me quittera point, et le peu que j'ai lui restera après moi. C'est le pain assuré... Vous avez l'autorisation de faire procéder au service funèbre de mon pauvre frère ?

—Oui, madame. Ce service est commandé pour trois heures.

Madame Bertin prit les mains du caissier et les serra.

—Je vous remercie, dit-elle, je vous remercie du fond du cœur, de toutes les preuves d'affection et de dévouement que vous donnez à celui qui n'est plus.

—J'étais très attaché au patron, répliqua le caissier, il avait toujours été bon pour moi. C'est lui que je regrette aujourd'hui et non ma position perdue.

La conversation fut interrompue par l'arrivée de l'homme d'affaires dont parlait Ricoux quelques minutes auparavant. Il venait à Alfortville prendre les renseignements sur les lieux mêmes. Madame Bertin, qui le connaissait, s'entretint longuement avec lui et lui recommanda de défendre par tous les moyens légaux les intérêts de l'héritier.

—Faites en sorte qu'on ne soit point obligé de vendre les terrains, ajouta-t-elle ; on en tirerait peu de chose aujourd'hui, et peut-être plus tard mon neveu pourra-t-il faire reconstruire l'usine de son père.

Dans l'après-midi de ce même jour, on arrivait de tous côtés pour l'heure du convoi. Amis, clients, fournisseurs, ouvriers, gens du pays et des environs, venaient rendre un dernier hommage à l'homme de bien qu'ils avaient connu, aimé et estimé. Le corps fut conduit à l'église et au cimetière au milieu du recueillement et de la tristesse de tous les assistants. Madame Bertin se rendit ensuite à Paris avec le caissier, qui l'accompagna au palais de justice, dans le cabinet du juge d'instruction. Ce magistrat les reçut à l'instant même.

—Tout d'abord je dois vous apprendre, madame, dit-il, que le crime effroyable qui vous met en deuil sera puni. Je compte recevoir, avant la fin du jour, la nouvelle que la misérable femme dont la culpabilité n'est point douteuse, est aux mains de la justice.

XXVI

—Hélas ! murmura madame Bertin, cela ne me rendra pas mon frère !

—Malheureusement non, mais du moins il sera vengé ! répondit le juge d'instruction ; puis il ajouta : J'ai tenu à vous voir, madame, afin d'être fixé d'une manière absolue sur le moment du retour de monsieur Labroue. Votre frère, m'a-t-on dit, était allé chez vous, à Saint-Gervais, visiter son enfant malade.

—Oui, monsieur, appelé en toute hâte par une dépêche de moi. Mon neveu, le petit Lucien, venait d'être atteint d'une angine pouvant amener de graves complications. La présence du père me semblait indispensable. Quand mon frère arriva, la situation s'était favorablement modifiée, l'enfant allait mieux, tout danger avait disparu. Mon frère fut aussitôt rassuré, et, des affaires importantes nécessitant son retour à l'usine, il repartit le lendemain au lieu de passer deux jours auprès de moi, comme il en avait eu d'abord l'intention.

—Et comme il nous l'avait annoncé, ajouta le caissier Ricoux.

—Par quel train est-il reparti le lendemain de son arrivée ?

—Par l'express de quatre heures quarante-cinq minutes du soir.

—Il se trouvait alors vers neuf heures à Paris où il s'est arrêté assez longtemps pour des motifs qui nous sont inconnus, et il est arrivé à l'usine au moment précis où l'incendiaire commençait son crime. L'incendiaire, surprise, l'a tué.

—Une femme, fit observer madame Bertin. Est-ce probable ? Est-ce possible ?

—Nous n'avons à cet égard aucun doute, répliqua le magistrat. Vous savez quelle est cette femme ?

—Oui, Jeanne Fortier, la veuve d'un ouvrier tué à l'usine, et à laquelle mon frère s'intéressait vivement.

—Vous ignorez sans doute que monsieur Labroue venait de retirer à Jeanne Fortier l'emploi qu'il lui avait confié et qu'elle ne remplissait pas d'une façon satisfaisante ?

—Non monsieur, je ne l'ignore pas, mais ce renvoi ne constituait point une disgrâce pour Jeanne Fortier et ne lui causait aucun préjudice. Son remplacement par un homme était utile, voilà tout. Mon frère ne voulait pas laisser sans ressources la veuve de son employé. Le jour même de sa mort, il m'avait priée de la prendre chez moi, ainsi que son fils, et la chose était convenue entre nous.

—Jeanne Fortier connaissait-elle cette démarche de monsieur Labroue ?

—Je ne crois pas.

—Alors l'ignorant, elle poursuivait son œuvre de vengeance.

—Est-ce certain ?

—Je vous répète, madame, que le doute est impossible. Nous avons recueilli contre elle des charges accablantes. Sa disparition seule serait une preuve suffisante de culpabilité.

—Il est vrai que sa fuite est étrange, dit madame Bertin. Mais ne se peut-elle attribuer à l'épouvante aussi bien qu'au crime ?

—Eh madame ! qu'aurait pu craindre Jeanne Fortier innocente ? D'ailleurs ses achats de pétrole démontrent non seulement le crime, mais la préméditation.

—Quels mobiles auraient fait agir la malheureuse ?

—La vengeance, d'abord.

—Et ensuite ?

—La cupidité.

—A-t-elle volé ?

—Si ce n'est pas prouvé, c'est du moins plus que probable. Monsieur Labroue a été tué dans le couloir conduisant à son cabinet. C'est là qu'on a relevé son cadavre. Pourquoi l'assassin se trouvait-il en cet endroit, sinon pour y voler la somme considérable dont il connaissait la présence dans la caisse ?

—Ceci n'est qu'une supposition.

—Cette supposition deviendra une certitude lorsque nous aurons fait fouiller les décombres pour y chercher des parcelles d'or fondu, qui ne peuvent manquer de s'y trouver si le vol n'a point été commis.

—Bref, vos soupçons ne se portent que sur Jeanne Fortier ?

Le juge d'instruction attacha sur madame Bertin un regard où se lisait une curiosité très vive.

—Personne ne nous a été signalé, fit-il ensuite. Auriez-vous, madame, des doutes à l'endroit de quelqu'un ?

—Je dois, monsieur, vous dire tout ce que je sais, et même tout ce que je pense. J'ai eu avec mon frère un long entretien le jour où il est venu voir son fils malade à Saint-Gervais. Vous savez que mon frère était un inventeur qui passait sa vie à chercher des progrès et des innovations dans la mécanique industrielle ?

—Je sais comme tout le monde, madame, que monsieur Labroue était un savant et un chercheur.

—Mon frère m'a fait une confidence.

—Laquelle ?

—Il venait d'inventer une mécanique à guillocher les surfaces courbes, qui devait lui constituer en peu de temps, croyait-il, une grande fortune ; tous ses plans étaient achevés dans le plus grand secret ; il allait les mettre à exécution d'un moment à l'autre.

—Eh bien, madame ?

—Je viens de vous dire que les plans étaient achevés dans le plus grand secret. C'est inexact.

—Monsieur Labroue s'était-il donc confié à quelqu'un ?

—Oui.

—A qui ?

—A un homme qui pourrait avoir eu l'idée de